

Boucles vertes : le bac entre Écouflant et Cantenay-Épinard entre en service

Christophe BÉCHU, Président d'Angers Loire Métropole, Denis CHIMIER, maire d'Écouflant, et Marc CAILLEAU, maire de Cantenay-Épinard, ont inauguré ce samedi 5 juin le bac Pass'Sarthe, qui permet de franchir la Sarthe pour aller d'Écouflant à Cantenay-Épinard.

En 2015, la mise en œuvre du Schéma Directeur des Boucles Vertes prévoyait le « Grand Tour » de l'île Saint-Aubin via les berges de la Sarthe entre Angers et Écouflant, l'itinéraire existant de la Vélo Francette le long de la Mayenne et la traversée du pont de Segré sur la Maine.

Après l'inauguration du pont de Segré en octobre dernier a eu lieu ce samedi la mise en service du bac Pass'Sarthe, qui permet aux piétons et aux cyclistes de franchir la Sarthe au niveau des communes d'Écouflant et de Cantenay-Épinard. Ce nouvel équipement confirme la volonté de développer l'offre d'itinéraires dédiés aux déplacements doux.

Une traversée en 5 minutes

Mis en service ce samedi, le bac Pass'Sarthe permet de relier en 5 minutes la rive gauche de la Sarthe, chemin de Sauron à Écouflant, à la rive droite au lieu-dit les Crapaudières à Cantenay-Épinard. 100 % électrique, il peut accueillir 12 personnes (dont une à mobilité réduite) ainsi que 4 vélos.

Ce nouvel équipement, dont l'usage est totalement gratuit, prévoit plusieurs traversées par jour :

- Au départ d'Écouflant, toutes les heures, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h 15 à 19 h 15 ;
- Au départ de Cantenay-Épinard, toutes les heures, de 9 h à 12 h puis de 14 h 30 à 19 h 30.

Le service sera assuré tout l'été, du samedi 5 juin au dimanche 26 septembre 2021.

Le montant total de l'investissement pour la Communauté urbaine Angers Loire Métropole incluant le bac et les aménagements s'élève à près de 300 000 € dont 174 500 € pour le bac. La subvention du Département de Maine et Loire est de 34 500 €.

Les boucles vertes angevines

En 2015, un projet de développement touristique des véloroutes et des voies vertes sur le territoire a été adopté par l'Agglomération. Les boucles vertes sont des itinéraires spécialement aménagés pour les déplacements doux. Ce réseau, praticable à vélo et à pied, complète les itinéraires cyclables de la Loire à vélo, la Vélo Francette et le circuit de la Vallée du Loir. Il vise à un meilleur maillage du territoire afin de démultiplier l'offre de promenades sur le territoire de la communauté urbaine, pour le vélo de loisir ainsi que pour les vélotafteurs.